

Association Aix - Médiation

Centre de Médiation et de Formation créé par le Barreau d'Aix en Provence

Hôtel de Maliverny

33 rue Emeric David, 13100 Aix-en-Provence

Tel et Fax : 04 42 96 49 17 Mobile : 06 15 13 83 18

Mail : aixmediation@wanadoo.fr - Site : www.aixmediation.org

FORMATION DE BASE A LA MEDIATION et AUX MODES AMIABLES DE RESOLUTION DE CONFLITS (négociation, droit collaboratif, procédure participative, ...)

L'Association Aix-Médiation organise sur cinq fins de semaine, de fin novembre 2011 à février 2012, une formation de base à la médiation, la négociation et aux modes amiables de résolution des conflits, en partenariat avec Juxta et le centre régional de formation des Barreaux.

Cette formation vise l'acquisition des compétences de base nécessaires tant pour conduire une médiation que pour accompagner une négociation ou réussir des rencontres constructives entre personnes en conflit.

Elle est ouverte à toute personne, juriste ou non juriste, ayant une expérience professionnelle, si possible en relation avec le champ des conflits et de la résolution de conflits.

La formation est autant théorique que pratique : sa finalité est l'apprentissage effectif et réel par les participants des compétences de médiateur ou négociateur en situation de conflit. La formation comprend au moins 50 % de pratique et la présence de deux, voire trois formateurs par week-end permet l'exercice et la pratique individuelle, le travail en petits groupes, tout comme la rencontre avec une diversité de méthodes et de pratiques.

Cette formation se caractérise par une grande variété d'intervenants : formateurs en médiation, spécialistes reconnus de domaines de médiation issus d'horizons divers, médiateurs en activité ayant l'expérience de médiation tant judiciaire que conventionnelle.

Dates de Formation :

<u>1ère partie</u>	<i>PRINCIPES FONDAMENTAUX</i>		<i>450 Euros</i>
	NOVEMBRE 2011 :	VE 18 et SA 19/11	Horaires : Vendredi 14 h -19h
	DECEMBRE 2011 :	VE 02 et SA 03/12	Samedi 9h-16h45
<u>2eme partie</u>	<i>APPLICATIONS</i>		<i>675 Euros</i>
	JANVIER 2012 :	VE 06 et SA 07/01	(Entreprise, avec J. E. GRESY)
		VE 20 et SA 21/01	(Généraliste, avec Th. FIUTAK)
	FEVRIER 2012 :	VE 10 et SA 11/02	(Famille, avec B. BOIS)

PROGRAMME

Le programme couvre l'ensemble de la démarche de la négociation à la médiation, dans toutes ses phases. Il ajoute les aspects d'organisation d'un centre de médiation et les outils pour assurer le développement du centre et, s'il y a lieu, de sa propre clientèle de médiateur.

I BIEN CONNAITRE LES DIVERS MODES DE RESOLUTION DES CONFLITS

1. Définir la variété des modes de résolution des conflits : négociation, conciliation, médiation, droit collaboratif, procédure participative, arbitrage, procès, ...
2. Apprendre et intégrer les techniques de base en Négociation
3. Connaître les principes du Droit collaboratif, de la procédure participative
4. Choisir en toute connaissance un mode de résolution de conflit et savoir l'expliquer aux parties. (avantages-inconvénients-risques & limites de chacun des modes)

II BIEN CONNAITRE LA MEDIATION

1. Le concept de médiation : historique, définition et distinction entre plusieurs usages du mot.
2. Situer les différents domaines de médiation et les différents types de médiateurs
3. Situer les structures et organisation de la médiation en France et à l'étranger
4. Situer le cadre légal et sa place en médiation
5. Situer les grands principes de la médiation

III CONDUIRE UNE MEDIATION A TRAVERS SES DIFFERENTES ETAPES

1. La pré-médiation, l'introduction et la pose du cadre
2. L'identification des points à traiter
3. L'approfondissement de chacun des points à traiter
4. L'imagination du maximum de solutions et la conclusion d'un projet d'accord
5. Le travail relationnel en médiation
6. Les spécificités de la médiation selon les domaines (notamment familial et entreprise)

IV : DEVELOPPER LES QUALITES DE MEDIATEUR & INTEGRER SA PLACE

1. Respecter la distance du tiers dans les échanges : des risques de partialité à la « multi-partialité »
2. Gérer la communication au cours des entretiens en médiation
3. Gérer les émotions au cours des entretiens en médiation
4. Acquérir, face aux moments critiques et blocages, la patience et le « savoir faire »
5. Construire son propre style de médiateur

V : SITUER LA PLACE DU DROIT AVANT, PENDANT et APRES LA MEDIATION

1. Ce que le droit dit sur la médiation : droit et jurisprudence régissant la médiation
2. Ce que les parties ont le droit de décider
3. La place de l'avocat : négociation de cette place entre médiateur, avocats et parties

VI : CONNAITRE LA REALITE DES MEDIATIONS EXISTANTES et CONSTRUIRE UNE ACTIVITE DE MEDIATION

1. Exemples de médiation dans différents domaines : récits, témoignages de cas réels et résultats
2. Les variétés d'organisations et d'exercice de l'activité
3. Les principaux domaines de développement
4. La création, le développement et la promotion d'un centre de médiation.

Coordinateurs responsables et formateurs :

Jacques SALZER, Maître de Conférence à l'Université de Paris-Dauphine (1974-2004), co-créateur et animateur de nombreuses formations en médiation : Université de Paris, Toulouse, CNAM Paris et Montpellier, nombreux Barreaux ... Intervenant ponctuel à l'ENM, l'ENA, les Centres de médiation de Chambres de Commerce (Paris, Marseille, Milan, Florence, ...), divers IRTS (Instituts de formation à la Médiation Familiale) et dans dix pays étrangers. Co-auteur de plusieurs livres sur la médiation dont le dernier paru, « METHODE DE MEDIATION », Dunod 2008.

Laurence BARADAT, Avocate, médiatrice, formatrice en médiation. Triple formation universitaire en Droit des Affaires, (CAPA, IAE) Psychologie (Maîtrise de Psychologie) et Médiation (diplôme d'état de médiateur familial). Responsable de la Formation à AIX-MEDIATION. Vice-présidente de la Fédération Nationale des Centres de Médiation (FNCM), en charge de la formation nationale des médiateurs. Co-créatrice du Groupe de Recherche en Médiation.(GRM)

Autres intervenants : spécialistes invités

Thomas FIUTAK, professeur en Médiation à l'Université du Minnesota, Médiateur, chercheur en médiation aux USA, **Béatrice BOIS**, médiatrice familiale, responsable de formation, formatrice IRTS Marseille et Montpellier, à la Police judiciaire, supervision de médiateurs..., **Jean-Edouard GRESY**, Médiateur, Négociateur et formateur, ancien responsable Yvelines Médiation, associé fondateur de la Société Alter-Négo, Paris, **Marie Noëlle MORIN-PIA**, Avocate-honoraire, Médiatrice, Présidente de l'Association « Médiation 84 », Vice Présidente FNCM chargée de la régionalisation, **Marie-Paule REGNAULT LUGBULL**, magistrat, ancienne avocate, membre du GEMME (Groupement Européen des magistrats pour la Mediation), **médiateurs en activité pour des témoignages de médiation...**

Pédagogie :

Pour favoriser la mise en œuvre des compétences, l'intégration de la formation théorique et de la méthodologie, la moitié du temps de formation sera consacré à des exercices, des jeux de rôles et étude de cas réels. Les participants seront amenés à jouer alternativement le rôle de partie, d'observateur, et de médiateur.

Durée et Coût de la Formation :

La formation complète est de 56 heures (5 Week-ends de 11 h 15). Son coût total est de 1125 €.

Il peut en partie être pris en charge partiellement ou totalement par le FIF-PL ou autre organisme de financement de formation continue. Il est éligible au crédit d'impôt-formation. Et naturellement déductible des frais professionnels.

Les heures de formation sont validées au titre de la formation continue des avocats.

Cette formation valide également les cinq modules de la Formation de Base ainsi que deux modules de la Formation d'Approfondissement, tels que définis par la Fédération Nationale des Centres de Médiation (FNCM) dans le Livret du Médiateur. Elle est reconnue par la FNCM et répond à tous les critères de formation formulés par la Fédération : respect du programme, encadrement, qualité, richesse des contenus, renommée des intervenants ... *Sur la formation complète du médiateur, voir site FNCM : cnb.avocat.fr/Mediation.*

Le Livret du Médiateur sera remis aux participants en fin de formation.

A partir des connaissances acquises dans cette formation, chaque participant pourra, s'il le souhaite, approfondir ses connaissances par la suite dans le cadre de modules d'approfondissement et /ou de spécialisation.

